



GPA

Global Privacy Assembly

Compilation des résumés des rapports des groupes de travail de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée et plan prospectif

(version FR v1.1)

Session fermée de l'AMVP 2020

Ce document n'est pas visé pour l'adoption individuelle à la session à huis-clos 2020. Par contre, il est conçu comme un outil utile, pour les membres de l'AMVP cherchant une revue rapide, concernant des rapports complets des Groupes de travail de l'AMVP.

Table des matières

Groupe de travail sur la stratégie politique - Volet un (PSWG WS1)	3
Résumé.....	3
Plan prospectif 2020-2021: PSWG WS1.....	4
Groupe de travail sur la stratégie politique - Volet deux (PSWG WS2).....	6
Résumé.....	6
Plan prospectif 2020-2021: PSWG WS2.....	6
Groupe de travail sur la stratégie politique - Volet trois (PSWG WS3)	8
Résumé.....	8
Plan prospectif 2020-2021: PSWG WS3.....	8
Groupe de travail sur la coopération internationale en matière d'application de la loi (IEWG)	11
Résumé.....	11
Plan prospectif 2020-2021: IEWG	12
Groupe de travail sur la protection des données et l'éthique dans le domaine de l'IA.....	14
Résumé.....	14
Plan prospectif 2020-2021: Groupe de travail sur la protection des données et l'éthique dans le domaine de l'IA	15
Groupe de travail éducation numérique (DEWG)	17
Résumé.....	17
Plan prospectif 2020-2021: DEWG	19
Groupe de travail sur le citoyen et le consommateur numérique (DCCWG).....	22
Résumé.....	23
Plan prospectif 2020-2021: DCCWG	23
Groupe de travail sur le futur de la conférence (FOTC WG).....	24
Résumé.....	24
Plan prospectif 2020-2021: FOTC WG	25
Groupe de travail sur les indicateurs et la protection des données (Résumé et plan prospectif).....	27

Groupe de travail sur la stratégie politique - Volet un (PSWG WS1)

Résumé

L'adoption de la résolution sur l'orientation stratégique de la conférence, y compris sa nouvelle stratégie politique, à Tirana en 2019, a été un moment crucial, fixant un nouveau niveau d'ambition en transformant l'AMVP en une assemblée de coopération réglementaire qui se réunira toute l'année, apportant une valeur ajoutée aux débats mondiaux sur la vie privée et la protection des données personnelles.

La stratégie politique vise à mettre en œuvre la première priorité stratégique de l'AMVP, qui consiste à œuvrer pour un environnement réglementaire mondial avec des normes claires et constamment strictes en matière de protection des données, et à renforcer le rôle politique de l'AMVP pour influencer et faire progresser la protection de la vie privée et des données personnelles au niveau international. Le premier pilier de la Stratégie Politique, Cadres et Normes Mondiaux, concerne le thème de l'évolution vers une politique et des normes mondiales. Le groupe de travail 1 sur la Stratégie Politique (PSWG1) a été créé pour réaliser les actions autour de ce thème.

Le travail du PSWG1 en 2019-2020 s'est donc concentré à délivrer l'action de la Stratégie politique visant à compléter une analyse des cadres mondiaux actuels pour la protection de la vie privée et des données personnels, qui inclut une comparaison des principes clés, des droits des personnes concernées, des flux transfrontières et des normes concrètes de responsabilisation.

Dix cadres mondiaux émergeant de toutes les régions de l'AMVP ont été analysés :

- Résolution de Madrid
- Lignes directrices de l'OCDE sur la protection de la vie privée
- Cadre de l'APEC sur la protection de la vie privée
- Convention 108
- Convention 108+
- Normes de protection des données personnelles pour les États ibéro-américains
- Convention de l'Union africaine sur la sécurité cybernétique et la protection des données personnelles
- Loi de la CEDEAO sur la protection des données personnelles
- Normes de l'UE en matière de protection des données (Règlement Général de l'UE sur la Protection des Données)
- Principes directeurs de l'ONU pour la réglementation des fichiers informatisés de données à caractère personnel

Les critères utilisés pour analyser les cadres ont été sélectionnés afin de répondre aux exigences de l'action mandatée - à savoir inclure "les principes clés, les droits des personnes concernées, les transferts transfrontaliers et les normes de responsabilisation démontrable". C'est la première fois que tous ces cadres sont évalués ensemble par l'AMVP.

Bien que les cadres diffèrent dans leur nature et portée, les résultats ont montré que, dans les grandes lignes, il y avait de très fortes similitudes entre les cadres, en particulier lorsqu'ils touchent à un nombre important de principes clés et des droits des personnes concernées, et d'autres

exigences telles que le rôle des autorités indépendantes de contrôle. Ces points sont présentés à la page 8 du présent rapport. Le GTSP1 estime que le fait de mettre en évidence le nombre élevé de points communs et de convergence entre ces cadres, et de présenter ces principes fondamentaux et ces éléments communs dans un document de référence, sera bénéfique aux membres de l'AMVP dès lors qu'un corpus met en évidence les éléments communs identifiés. Le document de référence se trouve à l'annexe 2.

Le document de référence pourrait non seulement signaler une volonté d'engagement envers des valeurs communes entre les cadres législatives, ainsi qu'entre les membres de l'AMVP dont le travail s'effectue en fonction de ceux-ci, mais pourrait également servir de point de référence aux membres de l'AMVP dans leurs conversations avec ceux qu'ils régulent, leurs gouvernements et les différents acteurs mondiaux au sens large.

En 2020-2021, le PSWG WS1 examinera comment créer un argumentaire ou des déclarations de politique sur la base de ce travail d'analyse, en ce compris quelle valeur à long terme pourrait en être la résultante pour l'AMVP, tant pour ses propres travaux que lorsqu'elle interagit avec des événements extérieurs et des institutions externes. Cela permettra également de disposer de plus de temps pour entendre les commentaires des membres sur les aspects futurs du plan et sur les ambitions que devrait avoir l'AMVP, en s'appuyant sur le socle de connaissances recueillies jusqu'à présent. Cela permettra également au PSWG WS1 d'envisager une analyse plus approfondie des principales caractéristiques des autorités indépendantes de protection de la vie privée et des données personnelles, en s'appuyant sur le recensement de l'AMVP (qui a été retardé en raison de la COVID-19).

Dans une partie de l'analyse en particulier, les conclusions relatives aux transferts transfrontières ont indiqué que s'il existe des principes généraux largement similaires concernant la nécessité de protéger les données à caractère personnel par-delà les frontières, différents mécanismes sont utilisés. Convenant qu'il y avait lieu d'analyser ces mécanismes afin de parvenir à de plus amples conclusions, le PSWG WS1 a donc recommandé d'effectuer un travail d'analyse plus approfondi sur les transferts transfrontaliers en 2020-21.

Parmi les travaux prévus pour 2020-21 figure également la mise en œuvre de l'action 2 du premier pilier de la stratégie politique, qui a tâche d'élaborer des définitions communes des principaux termes relatifs à la protection des données.

Plan axé sur l'avenir 2020-2021: PSWG WS1

Les actions suivantes ont été identifiées par le PSWG WS1 pour 2020-21 :

- Prochaines étapes sous la forme de nouveaux travaux issus de l'analyse des cadres mondiaux : Le PSWG WS1 examinera si une résolution ou d'autres documents politiques destinés aux acteurs externes, soulignant l'intérêt du domaine de convergence identifié et les éléments communs essentiels des cadres de protection des données et de la vie privée qui s'y rattachent, amélioreront la mise en œuvre de la stratégie politique. Cela permettrait également au PSWG WS1 d'envisager une analyse plus approfondie des principales caractéristiques des autorités indépendantes de protection des données et de la vie privée, en s'appuyant sur le recensement de l'AMVP (qui a été retardé en raison de la COVID-19). Une analyse plus approfondie de l'accès par les gouvernements et les autorités publiques aux données personnelles pourrait également être envisagée. L'analyse qui vient de s'achever n'a pas mis en évidence de problèmes particuliers autour de ce thème, mais elle

vient compléter les autres actions et présente un intérêt actuel pour un certain nombre de membres du AMVP.

- Une analyse des mécanismes des transferts transfrontières, comment ceux-ci continuent d'assurer la protection des données personnelles lorsqu'elles sont transférées par-delà les frontières, comment ils sont utilisés dans la pratique, et quels sont les domaines de convergence/divergence. Cela pourrait inclure des enquêtes et des entretiens avec ceux qui les utilisent ainsi qu'une recherche documentaire. ce travail pourrait à son tour impliquer un engagement en dehors de l'AMVP, par exemple avec les représentants du nouveau panel de référence de l'AMVP. Au terme de ce travail, un rapport sur les transferts transfrontaliers pourrait être préparé, qui élaborerait sur la manière dont l'AMVP pourrait répondre aux questions soulevées par ses observations.
- Pilier 1, action 2 : compte tenu de la nécessité de développer un langage global commun pour la protection des données personnelles et de la vie privée, tant au sein de l'AMVP - comme point de référence et pour le renforcement des capacités – qu'à l'extérieur, pour influencer les débats mondiaux, lancer un programme continu d'élaboration des définitions communes de ce que l'on entend par les termes-clés de la protection des données, tels que la responsabilisation (*accountability*). Cela impliquera une analyse des termes clés de la protection des données tels qu'actuellement définis dans les différents cadres et qui se focalise en particulier sur, les différences dans les acceptions et les raisons de ces différences. Le travail d'analyse devra également mettre au jour les concepts clés de la protection des données pour lesquels il n'existe pas encore de définitions convenues, et d'examiner l'intérêt et la faisabilité de proposer des définitions communes pour certains termes. L'objectif est de commencer avec les termes les plus communs qui pourraient être facilement adoptés et de développer le corpus au fil du temps, en reconnaissant l'importance du consensus.

Le PSWG WS1 note la nécessité de se tenir au fait des développements de la révision par l'OCDE de ses Lignes directrices sur la protection de la vie privée, et il se mettra en contact avec l'OCDE afin d'éviter les doublons en ce qui concerne les actions précitées et d'exercer une influence là où elle s'avère appropriée.

Groupe de travail sur la stratégie politique - Volet deux (PSWG WS2)

Résumé

L'une des priorités stratégiques de l'AMVP pour 2019-2021 est d'amplifier le rôle et la voix de la Conférence dans la politique numérique au sens large et de renforcer les relations avec d'autres organisations et réseaux internationaux qui visent à faire progresser les questions de protection des données et de la vie privée, notamment par le biais de l'adhésion à ces réseaux comme observateur.

Dans le cadre de sa stratégie politique, l'AMVP a décidé d'élaborer un exposé sur la manière dont la réglementation en matière de protection des données et de la vie privée offre des garanties au public et soutient la confiance dans l'économie numérique. Plus précisément, l'AMVP vise à "élaborer un exposé plus clair et plus large pour une approche plus cohérente et à plus long terme des questions relatives aux aspects de la réglementation de l'économie numérique liés à la protection des données, notamment par un engagement plus étroit avec les organismes multilatéraux et internationaux compétents". (Pilier #3 Action II de l'orientation stratégique de la conférence). Le groupe de travail 2 sur la stratégie politique (PSWG2) a été créé pour réaliser les actions autour de ce thème.

Sur la base de ce mandat, le PSWG2 a élaboré un document de référence qui explique comment la réglementation en matière de protection des données et de la vie privée offre des garanties au public et soutient la confiance dans l'économie numérique. Il a également identifié les prochaines étapes possibles pour s'engager plus étroitement avec les organismes multilatéraux et internationaux concernés afin de donner à l'AMVP une voix plus forte dans le débat mondial et les initiatives entourant l'économie numérique.

Le PSWG WS2 cherche à obtenir le soutien des participants à la session fermée de 2020 pour

- l'adoption et la publication du document de référence intitulé "Vers une économie numérique de confiance", tel qu'il figure à l'annexe 1 ;
- la réalisation d'activités en relation avec les acteurs identifiés à l'annexe 2, en tenant compte de la nécessité de garantir une approche flexible.

Plan axé sur l'avenir 2020-2021: PSWG WS2

Le PSWG WS2 entend se concentrer sur les activités d'engagement auprès des organismes multilatéraux et internationaux concernés afin de donner à l'AMVP une voix plus forte dans le débat et les initiatives mondiales concernant l'économie numérique, conformément au pilier n°3 Action II de l'orientation stratégique de la conférence.

Le PSWG WS2 cherchera à obtenir le soutien des participants à la session fermée de 2020 pour :

- l'adoption et la publication du document de référence intitulé "Vers une économie numérique de confiance", tel qu'il figure à l'annexe 1 ;

- la réalisation d'activités en relation avec les différents acteurs mentionnés dans le tableau de l'annexe 2, en tenant compte de la nature préliminaire de ce tableau et de la nécessité de garantir une approche souple.

En l'état actuel, il n'est pas prévu de solliciter l'aide du panel de référence de l'AMVP dans le cadre des activités d'engagement externe. Ceci pourrait toutefois changer lorsque le groupe de référence AMVP aura été établi et sera opérationnel.

Groupe de travail sur la stratégie politique - Volet trois (PSWG WS3)

Résumé

En octobre 2019, les membres de l'Assemblée mondiale de la vie privée ("AMVP") ont adopté la résolution sur l'orientation stratégique de la conférence et le plan stratégique de la conférence pour 2019-2021 ("Stratégie politique"). Afin d'aider à la mise en œuvre de la Stratégie politique, trois axes de travail furent créés.

Le Groupe de travail sur la stratégie politique de l'AMVP ("PSWG3") est l'un des trois axes de travail. Le mandat du PSWG3 découle du "Pilier n°3 Action IV" de la Stratégie politique, qui s'engage à élaborer un texte mettant en évidence la relation intégrale entre la vie privée et/ou la protection des données personnelles et les autres droits et libertés, en s'appuyant sur la Résolution de 2019 sur la vie privée en tant que droit humain fondamental et condition préalable à l'exercice d'autres droits fondamentaux.

En mettant en évidence les liens entre la protection des données et d'autres droits, ce texte visera à encourager les progrès mondiaux dans la reconnaissance de la vie privée en tant que droit humain fondamental et à aider les membres de l'AMVP à promouvoir les appels à l'action décrits dans la *Résolution sur la vie privée en tant que droit humain fondamental et condition préalable à l'exercice d'autres droits fondamentaux*. Cela s'aligne directement sur, et soutient, la stratégie politique de l'AMVP qui cherche à tirer parti de la possibilité de réduire les incohérences entre les positions politiques, à élaborer des messages plus clairs à l'intention des acteurs multinationaux, tout en utilisant au mieux les ressources collectives de l'AMVP.

Le GTSP3 a élaboré un plan de travail qui définit une approche en quatre phases pour développer cet texte sur une période de deux ans. Ces quatre phases sont les suivantes : 1. recherche et collecte d'informations, visant à la formation d'un recueil de ressources sur lequel reposera la préparation du texte ; 2. élaboration d'un projet de texte ; 3. analyse des commentaires externes sur le projet de texte ; et 4. finalisation du texte pour son adoption par les membres de l'AMVP lors de la conférence annuelle de 2021. Le plan de travail comprend également des actions en parallèle, telles que l'encouragement des membres à lancer des appels publics pour réformer, si nécessaire les lois nationales afin de protéger les droits de l'Homme, à travailler avec leurs homologues locaux pour une régulation efficace de l'écosystème politique, et à élaborer une proposition pour un Prix d'Excellence de la vie privée et des droits de l'Homme de l'AMVP.

Pour sa première année (2020), le PSWG3 s'est concentré sur la collecte et le rassemblement d'informations provenant des autorités de protection des données (APD) et des organisations observatrices de l'AMVP du monde entier. Nous avons également commencé le travail préparatoire pour l'élaboration du projet de texte basé sur les informations recueillies à ce jour.

Plan axé sur l'avenir 2020-2021: PSWG WS3

Prochaines étapes

En 2020-2021, le PSWG3 réexaminera et mettra à jour le plan de travail afin de tenir compte des retards liés au COVID-19. Malgré ces retards, le PSWG3 a l'intention d'entamer les phases deux à quatre du plan de travail et d'envisager des actions courant en parallèle à l'élaboration du texte.

Nous prévoyons également d'organiser une conférence en ligne du groupe de travail lors de la conférence annuelle en octobre 2020. Lors de cette conférence en ligne, nous discuterons avec les membres de l'AMVP de nos observations sur la relation intégrale entre la protection de la vie privée/des données personnelles et les autres droits et libertés, et nous inviterons les membres de l'AMVP à nous faire part de leurs commentaires sur le sujet.

Phase deux - Rédaction du texte

Sur la base des informations compilées et rassemblées au cours de la première phase, y compris le recueil de ressources qui a été préparé, le GTSP3 commencera à préparer une première ébauche du texte.

Phase trois - Capturer les commentaires extérieurs

Au cours de la troisième phase du plan de travail, les avis des différents acteurs seront sollicités. Ces différents acteurs comprennent des organismes internationaux et nationaux de défense des droits de l'homme, le rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à la vie privée et des organisations de la société civile. Nous avons également l'intention de présenter le projet de descriptif aux parties prenantes concernées, comme à RightsCon en 2021 et/ou à des groupes tels que l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'Homme (GANHRI) et Geneva International.

Phase quatre du plan de travail - Texte final

Après la conclusion des trois premières phases, nous avons l'intention de présenter et de recommander un texte final dont l'adoption sera envisagée lors de la conférence annuelle de l'AMVP de 2021.

Actions en parallèle

Trois actions en parallèle sont proposées pour 2021. Chacune de ces actions sera évaluée et approfondie par le PSWG3 à la suite de la conférence annuelle de 2020.

Les trois actions parallèles proposées sont les suivantes :

1. Encourager les membres à lancer un appel public à leurs pouvoirs législatifs ou gouvernements respectifs pour que le cas échéant, ils réforment la législation afin de protéger les droits de l'Homme au sens large : cela pourrait inclure la distribution de documents élaborés par les APDs qui ont déjà lancé des appels publics à des réformes législatives, tels que des exemples de dispositions législatives ou des déclarations de politique générale qui préconisent la reconnaissance du respect du droit à la vie privée comme un droit de l'Homme. Conformément aux objectifs de la stratégie politique de l'AMVP, les membres pourraient emprunter et adapter ces documents en fonction de leurs régimes législatifs propres.

2. Encourager les membres de l'AMVP à travailler avec leurs homologues locaux et autres régulateurs sur la régulation efficace des écosystèmes politiques : cela pourrait inclure la compilation et le partage des exemples des APD qui ont lancé des appels publics à des réformes législatives pour protéger les droits de l'Homme au sens large. Il pourrait être envisagé par exemple de faciliter le partage et la distribution des textes utilisés par les APD (exemples de dispositions législatives, déclarations de politique générale) qui préconisent explicitement la reconnaissance de la vie privée comme un droit de l'Homme. Conformément aux objectifs de la stratégie politique de

l'AMVP, les membres pourraient tirer parti des mesures individuelles et utiliser au mieux les ressources collectives de l'AMVP au profit des citoyens du monde entier.

3. Développer une proposition pour un Prix d'Excellence de l'AMVP pour le respect de la vie privée et des droits de l'Homme : Chaque membre du groupe de travail pourrait identifier une organisation locale de la société civile, un média ou un défenseur des citoyens (c'est-à-dire un champion des droits) qui mériterait d'être reconnu pour leur travail sur le respect du droit à la vie privée et les autres droits et libertés.

Groupe de travail sur la coopération internationale en matière d'application de la loi (IEWG)

Résumé

Le groupe de travail sur la coopération internationale en matière d'application de la loi (IEWG) est heureux de présenter ce rapport à l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée (AMVP), qui fait le point sur les progrès réalisés au cours de sa première année d'activité.

L'IEWG est désormais un groupe de travail permanent de l'AMVP. Il est co-présidé par le Bureau du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, le Bureau du Commissaire à l'information du Royaume-Uni et la Federal Trade Commission des États-Unis, et compte des membres de 16 autorités de diverses régions.

Le travail de l'IEWG fait partie intégrante de l'AMVP ; il soutient ses ambitions stratégiques en matière de leadership, de collaboration et de promotion d'un environnement réglementaire mondial doté de normes strictes de protection des données personnelles et de la vie privée. L'IEWG joue également un rôle clé dans la promotion de l'orientation stratégique de l'Assemblée et de sa stratégie politique. Il a en particulier la responsabilité principale de diriger la mise en œuvre de l'élément de coopération en matière d'application de la stratégie dans le pilier 2 – dont le IEWG a tiré son mandat pour former un groupe de travail permanent.

Sur la base de ce mandat, les co-présidents du groupe de travail ont, au cours de la première année de fonctionnement du groupe, établi des priorités pour mettre rapidement en œuvre l'intérêt renouvelé par le groupe de créer un environnement qui soutient et catalyse une coopération proactive et pratique en matière d'application de la loi sur les questions actuelles et urgentes. À cette fin, au cours du premier semestre 2020, l'IEWG a animé deux sessions en « espace sûr », au cours desquelles les membres ont pu parler en toute franchise de leurs principales préoccupations, positions politiques et expériences de régulation en rapport avec des entités et des problèmes mondiaux spécifiques.

Ces sessions, précieuses en soi pour soutenir l'échange de connaissances et d'informations sur des questions d'actualité, ont contribué à l'élaboration de deux initiatives concrètes de coopération en matière d'application de la loi :

- une enquête conjointe sur Clearview AI entre le Bureau du Commissaire à l'information australien et le Bureau du Commissaire à l'information britannique ; et
- une lettre ouverte accompagnée d'une déclaration commune sur les attentes mondiales en matière de respect de la vie privée émise à l'encontre des sociétés de vidéoconférence, signée par six autorités membres de l'IEWG.

Pour l'avenir, les coprésidents de l'IEWG mènent un programme de travail visant à renforcer la capacité du groupe à faciliter la coopération en matière d'application de la loi en temps réel, tout en développant et en améliorant des outils pour guider et soutenir les organisations dans leurs initiatives de collaboration, et en explorant des moyens de mieux coordonner et exploiter les activités dans le paysage mondial des réseaux des autorités de protection des données (APD).

Plan axé sur l'avenir 2020-2021: IEWG

Comme indiqué ci-dessus (voir Activités du groupe de travail), à ce jour, l'IEWG a considérablement progressé sur la priorité 1 de son plan de travail (Fondations), en donnant la capacité au groupe - par le biais de sessions en « espace sûr » - à soutenir et à catalyser la coopération entre ses membres en matière d'application de la loi.

Par la suite, l'IEWG envisage de s'appuyer sur ces progrès pour faire avancer de manière substantielle les autres priorités et objectifs du plan de travail.

Les coprésidents restent attentifs aux perturbations actuelles causées par la pandémie Covid-19 et, en considération de l'ampleur du plan de travail du groupe, ils ont donc décidé de progresser en priorité les points suivants entre août 2020 et juillet 2021.

- **Priorité 1 - Fondations (qui, conformément au mandat prévu dans le pilier 2 de la [stratégie politique de l'AMVP](#), donne vocation au groupe à devenir un groupe actif qui examine les questions d'actualité) :**
- Objectif 1 – Un cadre « espace sûr »
 - o Sur la base du retour d'information et de l'expérience acquise lors des premières sessions de l'IEWG « espaces sûrs », le groupe va élaborer un cadre pour formaliser l'approche et la mise en œuvre des sessions similaires en vue de soutenir et de promouvoir plus efficacement la coopération en matière d'application de la loi dans la pratique, et de saisir, d'évaluer et de faire remonter les résultats obtenus en dehors des sessions.
 - o ***Résultats clés pour l'AMVP du Mexique en 2021 - Cadre achevé***
- Objectif 2 - Utilisation du cadre et évaluation

L'IEWG testera le cadre « Espace Sûr » développé dans le cadre de l'objectif 1 lors d'au moins deux sessions, en cherchant à obtenir un retour d'information afin d'évaluer son efficacité.

Résultats clés pour la AMVP du Mexique en 2021 - Rapport d'évaluation

Priorité 2 - Outils (conformément au mandat prévu par les points 1 et 7 de la précédente [résolution temporaire de l'IEWG](#) adoptée par l'AMVP à Tirana en 2019) :

Objectif 1 - Manuel de coopération en matière d'application de la législation

L'IEWG entend modifier, mettre à jour et améliorer le manuel de coopération en matière d'application, notamment en travaillant avec le groupe de travail sur les citoyens et consommateurs numériques afin de concevoir un nouveau chapitre couvrant la coopération inter-réglementaire. L'enrichissement du Manuel se fera par le bien d'un engagement interne et externe (avec les réseaux de protection de la vie privée, par exemple le Réseau Mondial pour l'application des lois sur le respect de la Vie Privée (GPEN) et le Forum des Autorités de protection de la Vie Privée pour l'Asie et le Pacifique (APPA), et d'autres réseaux de réglementation, par exemple le Réseau International pour l'Application des Lois de Protection des Consommateurs – ICPEN - et le Réseau International sur la Concurrence - ICN), par le biais d'une enquête visant à recueillir des informations sur les enseignements tirés, les expériences d'utilisation du manuel et d'autres outils de coopération.

Résultats clés établis en préparation de l'AMVP du Mexique en 2021 - Manuel de coopération pour l'application de la législation mis à jour

Objectif 2 - Référentiel de coopération en matière d'application de la législation

L'IEWG continuera à promouvoir l'utilisation et les ajouts au référentiel sur la coopération en matière d'application de la loi établi par le précédent groupe de travail temporaire lors de l'AMVP à Tirana en 2019.

Résultat clé en préparation à l'AMVP du Mexique en 2021 - Mise à jour du référentiel avec les ajouts

Priorité 3 - Sensibilisation et communication (conformément au mandat prévu dans le pilier 2 de la stratégie politique de l'AMVP pour rafraîchir les buts et objectifs du groupe) :

Objectif 1 - Analyse du réseau PEA

Grâce à un engagement proactif avec d'autres réseaux mondiaux de PEA, l'IEWG entend mener un exercice de recensement pour mieux comprendre les buts, objectifs et plans de travail respectifs de chaque réseau. Le groupe tentera de formuler des recommandations sur la manière de coordonner et d'exploiter les activités respectives des réseaux mondiaux de PEA afin d'améliorer leur efficacité globale et de promouvoir ces recommandations au sein des réseaux.

Résultat clé en préparation de l'AMVP du Mexique en 2021 - Rapport sur les recommandations et les réactions des réseaux

Objectif 2 - Accords mutuels d'observation

Pour soutenir l'objectif 1, le IEWG poursuivra les accords mutuels d'observation existants avec d'autres réseaux et établira de nouveaux accords le cas échéant.

Résultats clés en préparation de la AMVP du Mexique en 2021 - Nouveaux accords mutuels d'observation si nécessaire

Groupe de travail sur la protection des données et l'éthique dans le domaine de l'IA

Résumé

Début 2020, le groupe de travail sur l'IA (le groupe) s'est mis d'accord sur ses objectifs pour l'année et s'est organisé en équipes de rapporteurs et de co-rapporteurs pour la mise en œuvre de ses axes de travail. Alors que les défis inattendus de la pandémie COVID-19 ont nécessité que de nombreuses organisations remettent en revue leurs priorités et l'allocation de leurs ressources, le travail sur un certain nombre d'axes s'est poursuivi afin que les résultats puissent être mis à la disposition de la session fermée de l'AMVP 2020. Pour d'autres axes de travail, la planification des produits finis est en cours de révision.

Parmi les projets de travail et les produits du groupe de travail, nous sommes heureux de présenter un bref résumé des principaux résultats du groupe :

- Un recueil de documents relatifs à l'IA accessible à tous les membres et observateurs de l'AMVP : il est régulièrement mis à jour avec de nouveaux documents, et tous les membres et observateurs de l'AMVP sont invités à informer le secrétariat du groupe administré par le Contrôleur européen de la protection des données (CEPD), des nouveaux documents qui seront ajoutés au dépôt.
- Un répertoire des cas d'utilisation de l'IA, visant à obtenir une vue d'ensemble satisfaisante des applications réelles de la technologie de l'IA, qui sont pertinentes pour l'éthique et la protection des données.
- Un projet de résolution sur la responsabilité dans le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle : elle fait suite à une enquête menée entre mai et juin 2020 pour recueillir les avis des membres de l'AMVP sur les mesures nécessaires pour démontrer la responsabilité dans le développement et l'utilisation de l'IA. Elle vise à encourager les organisations qui développent ou utilisent des systèmes d'IA à mettre en œuvre des mesures de responsabilité pour faire face aux risques d'interférence avec les droits de l'homme, en appelant également à une coopération plus étroite entre les autorités de protection des données et de la vie privée.
- Une enquête sur la capacité des autorités de protection des données et de la vie privée à traiter les questions d'éthique et de protection des données en matière d'IA : cette enquête vise à avoir une première vue d'ensemble sur la capacité et l'expertise des membres de l'AMVP à traiter les questions d'éthique et de protection des données liées à l'application des systèmes d'IA et devrait constituer la première étape vers le développement d'une "analyse des lacunes" à plus long terme.
- En termes d'activités de sensibilisation, les coprésidents du groupe ont également transmis leurs commentaires sur le Livre blanc de la Commission européenne "Sur l'intelligence artificielle - Une approche européenne de l'excellence et de la confiance" (publié en février 2020), qui définit les approches à suivre pour que l'Union européenne puisse jouer un rôle prépondérant sur les marchés et exploitations liés à l'IA, tout en veillant à ce que les valeurs et les droits fondamentaux de l'UE soient préservés.
- Le groupe a également participé au Comité *ad hoc* du Conseil de l'Europe sur l'IA (CAHAI) : le CdE a invité l'un des coprésidents du groupe, le CEPD, à participer aux travaux de son Comité *ad hoc* sur l'intelligence artificielle (CAHAI), en tant que partie prenante sans droit de vote.

Des informations complémentaires sur les travaux et les résultats du groupe seront détaillées plus avant dans le rapport. D'une manière générale, les priorités identifiées semblent toujours valables.

La prochaine phase de travail du groupe sera caractérisée, d'une part, par le suivi d'initiatives législatives concrètes par certaines entités nationales et régionales et, d'autre part, par la nécessité de tenir compte des défis à long terme en matière de droits de l'Homme, tels que l'évolution de l'environnement et les inégalités mondiales. D'autre part, l'effet de la pandémie COVID-19 sur le développement futur des technologies et des applications de l'intelligence artificielle (IA) devra être examiné.

Outre son travail sur les orientations politiques importantes, le groupe poursuivra ses activités de sensibilisation en mettant l'accent sur les organisations internationales et la société civile.

Plan axé sur l'avenir 2020-2021: Groupe de travail sur la protection des données et l'éthique dans le domaine de l'IA

Les défis liés à la pandémie ont rendu plus prégnantes certaines questions, qui sont déjà abordées dans la déclaration fondatrice et dans le programme de travail. Ils ont mis en lumière certaines questions éthiques. Les conflits ou interférences potentiels entre divers droits individuels, ou entre les libertés individuelles et les besoins sociétaux, nécessitent une analyse approfondie au niveau général. Il est recommandé que les membres de l'AMVP réfléchissent aux conseils qu'ils pourraient fournir aux organisations et aux individus confrontés à des décisions difficiles dans des situations concrètes liées au développement de l'IA et à ses aspects éthiques et de protection des données. Les modules de travail sur la relation entre l'éthique, les droits de l'Homme et la protection des données et sur la capacité et l'expertise des autorités de protection des données personnelles et de la vie privée à traiter les questions d'éthique et de protection des données en cas d'application de systèmes d'IA permettront d'approfondir ce contexte.

Le renforcement continu du recueil de documents et de dossiers permettra de dresser un bilan afin d'informer la communauté des membres de l'AMVP en 2021 de toute nouvelle évolution en matière d'AI qui pourrait être pertinente pour ses travaux futurs. Le groupe travaillera avec le Comité exécutif pour déterminer si certaines informations du recueil peuvent être rendues accessibles au public, et sous quel format.

Dans le cadre de ses prochaines activités, et conformément à l'orientation stratégique 2019 - 2021 de l'AMVP, le groupe consacrera également l'année à venir à une réflexion plus approfondie sur la manière dont la protection des données et le droit au respect de la vie privée sont essentiels à une croissance numérique durable et à l'innovation en matière d'IA.

À la lumière de l'orientation stratégique 2019 - 2021 de l'AMVP, le groupe entend conclure la discussion sur les défis sur lesquels il avait reporté sa décision. En particulier, compte-tenu de l'action sur la relation intégrale entre la protection des données et les autres droits et libertés, le groupe discutera de la meilleure façon d'aborder l'analyse de l'impact sociétal et environnemental des technologies qui manipulent intensivement les données et l'analyse de l'impact des technologies d'IA sur les inégalités, tant au niveau mondial que local. Bien qu'il semble y avoir un consensus grandissant sur le fait que les défis environnementaux et la justice sociale doivent être pris en compte dans tous les contextes de droits fondamentaux, l'AMVP pourrait envisager d'aborder ces questions dans un contexte plus large que le développement de technologies et de systèmes d'IA.

Le groupe s'efforcera en outre de faire des suggestions à l'AMVP sur la manière d'aborder le développement futur des technologies d'IA et leur utilisation, en tenant compte de leur impact sur la protection des données et le droit à la vie privée.

Groupe de travail éducation numérique (DEWG)

Résumé

Note au lecteur : Certains résultats sont encore attendus, par exemple le rapport d'étude de 2020 sur les cadres juridiques relatifs à l'exercice des droits de l'enfant. Ceux-ci sont mentionnés dans le rapport du DEWG ci-dessous et le groupe de travail a l'intention de les présenter d'ici la session fermée de 2020 dans les deux langues, en anglais et en français.

Le groupe de travail sur l'éducation numérique a été chargé d'un certain nombre d'actions découlant de la stratégie politique et d'un certain nombre d'objectifs initiaux en place depuis plusieurs années, découlant de la résolution sur l'éducation numérique pour tous dont la mise en œuvre a été attribuée au DEWG. Par conséquent, le champ d'activités est assez large et reflète les différentes responsabilités et rôles des acteurs ayant un impact sur les tâches et activités annuelles étoffées de notre DEWG, et comprenant le suivi du travail des autorités chargées de la protection des données et de la vie privée ainsi que d'autres organisations internationales pour unir leurs forces et atteindre des objectifs cohérents.

Le DEWG a travaillé sur quatre sujets principaux :

Le premier sujet est un aperçu de l'intégration réussie des sujets et des compétences en matière de protection des données par groupe d'âge dans le programme scolaire. Au cours des dernières années, le DEWG a dressé la carte des progrès réalisés dans l'intégration du Socle de Compétences International en matière de protection des données (adopté en 2016 par l'ICDPPC) dans les programmes scolaires. Le processus d'intégration de ces compétences clés en matière de protection des données dans les programmes scolaires nationaux ou régionaux peut varier dans la méthode et temps selon les juridictions, mais en suivant une approche multidisciplinaire comme recommandé. L'enquête de cette année visait à recenser l'impact positif du Socle de compétences sur l'acquisition de connaissances et de compétences en matière de protection des données dans les écoles primaires et secondaires, ainsi qu'à déterminer si d'autres outils ou stratégies sont nécessaires pour enrichir les programmes scolaires et les sessions de formation continue des éducateurs dans le de la protection des données.

Cf. le résumé du -rapport d'étude de 2020 évaluant l'impact du Socle de compétences en matière de protection des données.

Le deuxième sujet était la sensibilisation à l'exercice des droits numériques par les enfants, qui est un élément essentiel du mandat du DEWG. L'objectif final de ce travail est de produire un document d'orientation visant à informer les enfants de leurs droits et de la manière de les exercer, mais il y avait lieu d'abord d'identifier les cadres juridiques.

En bref, les résultats du rapport d'étude sur les cadres juridiques basé sur 46 pays ayant répondu montrent, en section I, qu'il existe certaines dispositions permettant aux enfants d'exercer leurs droits à la vie privée, mais qu'il y a moins de clarté quant à savoir qui peut exercer ces droits - par exemple les enfants, les parents en leur nom, en gardant à l'esprit les notions de maturité numérique et de capacité des enfants.

La section II du rapport sur les perspectives internationales suit les consultations nationales spécifiques (OIC, DPC et CNIL) et les principales initiatives internationales en rapport avec l'exercice des droits de l'enfant.

Cf. le rapport d'étude de 2020 sur les cadres juridiques relatifs à l'exercice des droits de l'enfant - Les sections I et II du rapport sur les perspectives internationales seront présentées lors de la session fermée de 2020.

D'autres considérations découlant du questionnaire de 2019 aux APD étaient destinées à faire le point sur les initiatives et les nouvelles bonnes pratiques des relevants systèmes informatiques afin de sensibiliser les enfants et/ou les représentants légaux, selon leur âge et niveau de maturité, pour les amener à utiliser, ou à accéder à des moyens leur permettant d'utiliser, des mécanismes de conseil et de signalisation et d'assistance pour faire valoir leurs droits compte tenu du développement des capacités des enfants à différents âges. Les conclusions des réponses des APD ont dénoté l'absence évidente, sur les sites web des APD, de toute orientation spécifique adaptée aux enfants sur les droits qui leur sont accordés en matière de respect de la vie privée¹. En conséquence, l'objectif consistant à s'appuyer sur les bonnes pratiques en matière de procédures d'information existantes pour éventuellement aboutir à des recommandations communes n'a pas pu être atteint et devrait être pris en compte dans le plan de travail 2020-2021.

En contribuant à ce travail, la CNIL a récemment exploré et initié la revue d'un échantillon de sites web proposant un contenu spécifique aux enfants et aux jeunes avec des informations affichées de manière visible et spécifique pour les mineurs et les enfants en fonction de leur âge ou destinées aux parents. Ce travail pourrait être étendu et mis en avant dans le plan de travail de l'année prochaine pour partager les bonnes pratiques entre les autorités membres.

Le troisième axe a été développé en vue de l'adoption de la [résolution de 2018 sur les plates-formes d'apprentissage en ligne](#) (Bruxelles). Le DEWG a produit à Tirana (ICDPPC, 2019) un premier rapport concernant la mise en œuvre de la résolution sur les plates-formes d'apprentissage en ligne² qui a mis en évidence les premiers progrès réalisés par les autorités de protection des données en ce qui concerne leur engagement auprès du gouvernement et des organismes scolaires ; le développement de ressources utiles ; et les activités de sensibilisation. Il a également suggéré des activités de suivi. Il a été décidé de continuer à suivre l'évolution des interactions avec les différents acteurs concernés tant dans le domaine de l'éducation que dans l'industrie sur une plus longue période - non plus limitée à une seule année - pour suivre le succès et l'impact de l'adoption des nouveaux codes de conduite, les leçons tirées, et comprendre pourquoi certaines initiatives n'ont pas été adoptées dans certaines juridictions. Par conséquent, le questionnaire a été réédité en 2019-2020 et relancé dans le cadre de la situation spécifique de la crise COVID 19 qui a conduit au suivi en ligne des programmes éducatifs dans tous les pays. Cette situation a évidemment posé des problèmes relatifs à la technologie et à la protection de la vie privée et a renforcé la nécessité d'élaborer des lignes directrices en matière de sécurité et de protection des données pour les organismes scolaires et les autres acteurs, en indiquant la manière la plus pratique et conforme de mettre en œuvre les lignes directrices telles qu'elles furent présentées dans la résolution de 2018 sur l'apprentissage en ligne.

¹ Comme le montrent les conclusions de l'enquête de 2019

² Le rapport produit en anglais et en français a été distribué à la session fermée en 2019 et peut être mis à disposition sur demande à Melissa Goncalves au CPVP et à Pascale Serrier au secrétariat du DEWG (CNIL)

Cf. le rapport de synthèse de 2020 sur la mise en œuvre de la résolution sur les plateformes d'apprentissage en ligne

En raison du passage abrupt à l'enseignement à distance en réponse au COVID-19, les fermetures d'écoles ont accéléré de façon spectaculaire le processus de numérisation et de stockage à une échelle sans précédent, y compris des données sur les processus d'apprentissage (aussi variées que les caractéristiques de réflexion, la trajectoire d'apprentissage, l'évaluation de l'attention, les temps de réponse, les pages lues, les vidéos visionnées...). Cela a évidemment propulsé la nécessité de considérer prioritairement l'IA et l'analyse de l'apprentissage dans l'éducation dans les débats nationaux et internationaux dans l'avenir. Aucun progrès n'a été enregistré cette année dans la coordination avec le groupe de travail permanent de l'AMVP sur l'éthique et la protection des données en intelligence artificielle qui disposait d'une certaine souplesse pour mener cette activité à un stade ultérieur.

Le quatrième point concerne la mise à jour de la bibliothèque électronique du CIRCABC avec un contenu adapté à la classification révisée des intérêts clés des autorités membres. L'objectif était d'aider à maintenir une plateforme attrayante et informative, poursuivant les efforts continus et durables déjà fournis pour y verser de nouvelles ressources et de nouveaux matériaux. La CNIL et la CNPD (LU), agissant toutes deux en tant que coordinateurs de la plateforme CIRCABC, se sont engagées au cours de l'année passée dans un projet global de mise à jour de la plateforme CIRCABC avec des ressources en ligne, qui sera réalisé d'ici le 30 septembre 2020 avec l'ouverture de la nouvelle bibliothèque offrant un accès à des documents de qualité mis à jour. Un nouvel arrangement de gouvernance a également été discuté pour maintenir le soutien du groupe d'intérêt établi en 2014, la Commission européenne accueillant la plateforme pour les APD de l'UE et des pays tiers.

Plan axé sur l'avenir 2020-2021: DEWG

En 2020-2021, le DEWG entend se concentrer sur 4 sujets en accord avec l'objectif "Renforcement des capacités de la Conférence et de ses membres" de l'orientation stratégique de la Conférence AMVP.

Considérant les impacts immédiats et anticipés de la crise COVID-19 et de la popularité de l'apprentissage en ligne sur la confidentialité et la sécurité des données des apprenants à un moment où, de toute évidence, de nombreux éducateurs semblent s'être tournés vers les médias sociaux / les plateformes de vidéoconférence classiques pour dispenser leurs cours, sans en comprendre pleinement les risques et les défauts ; et manquant de sensibilisation et de formation pour une utilisation de qualité au lieu (ou en plus) d'outils en ligne spécifiquement développés et conçus pour l'enseignement, l'apprentissage ou la gestion de l'éducation, le DEWG estime qu'il s'agit du moment idéal pour suggérer, dans le cadre du plan de travail du DEWG 2020-2021, de

I- Combiner des actions pertinentes en ce qui concerne la nécessité d'utiliser les outils numériques et les plateformes d'apprentissage en ligne de manière à protéger la vie privée dans les écoles et la nécessité de soutenir les enseignants, les écoles et les parents dans le choix et l'utilisation d'outils respectueux de la vie privée.

C'est-à-dire, en termes d'approches efficaces, mettre en œuvre de manière effective tous les objectifs opérationnels définis dans la résolution de 2018 sur les plates-formes d'apprentissage en ligne en ce qui concerne les organismes scolaires, en mettant l'accent sur une bien meilleure

préparation des écoles à l'apprentissage à distance au niveau local ou national, en donnant au personnel les moyens d'appliquer les principes de base en matière de protection des données et de sécurité dans le cadre de la culture numérique et de l'éducation à la protection de la vie privée dans le cadre de la formation continue des enseignants, en offrant aux enseignants des possibilités de formation et d'acquisition de connaissances étendues et actualisées, ainsi que des programmes et des critères d'évaluation qui leur permettent de mettre en œuvre une approche d'apprentissage mixte intégrant l'apprentissage en face à face et à distance, et en faisant en sorte que les fournisseurs et fabricants de plateformes d'apprentissage en ligne respectent leurs obligations en matière de respect de la vie privée se sont tournés vers les services d'éducation.

[conformément à l'action III du pilier n° 3 de la stratégie politique de l'AMVP et comme prévu dans la résolution de 2016 pour l'adoption du cadre international de compétences en matière de protection des données dans le domaine de l'éducation à la vie privée]

II- S'appuyer sur la plate-forme CIRABC diligemment révisée qui offre la possibilité de télécharger de nouvelles ressources et de nouveaux documents en relation avec l'échange d'informations susmentionné

Cf. l'arborescence révisée des dossiers de la plate-forme de ressources du CIRABC

[conformément à l'action III du pilier n°3 de la stratégie politique de l'AMVP]

III- Mener des travaux fusionnant les priorités respectives du DEWG et du groupe de travail sur l'éthique et la protection des données en intelligence artificielle dans la perspective du développement conjoint d'un répertoire international d'applications de cas réels, en ce qui concerne les données dans l'éducation, le traitement des données scolaires et d'autres traces d'analyse de l'apprentissage [conformément au pilier #3 Action III de la stratégie politique AMVP] :

IV- Envisager une éventuelle proposition de résolution sur les droits des mineurs [conformément au pilier n°3, action III de la stratégie politique de l'AMVP].

C'est-à-dire avec des lignes directrices et des recommandations pratiques, des Foires Aux Questions sur des modèles informatifs à l'attention des jeunes en fonction de leur âge et de leur maturité en relation à l'exercice de leurs droits au respect de la vie privée, la facilitation des interactions de conseil et de signalement en ligne ou des mécanismes de plainte pour les enfants directement auprès de l'autorité ou à d'autres agences compétentes.

- de proposer des travaux de balayage de certains sites/plateformes destinés aux enfants, aux jeunes et aux parents, qui pourraient enrichir l'inventaire des approches ou des moyens de communication et servir à illustrer spécifiquement le projet de résolution sur les droits de l'enfant
- Poursuivre l'échange sur les initiatives nationales telles que l'élaboration de codes de conduite et du recensement des lignes directrices internationales concernant le traitement des données et l'exercice des droits de l'enfant à l'ère numérique afin de soutenir également le projet de résolution sur cette question [conformément au pilier n° 3, action III, de la stratégie politique de la MVP].
- ONU : adoption d'une contribution commune des autorités membres concernant le projet de texte final de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique du Comité pour les droits de l'enfant, soumis au calendrier des Nations Unies, en vue de son adoption lors de la prochaine conférence de l'AMVP en 2021 ou par tout "processus accéléré" de l'AMVP.

En ce sens, appeler à la création d'un sous-groupe d'autorités membres qui, dans ce domaine d'expertise au sein du DEWG, pourra mener une première analyse et un travail de rédaction pour une proposition visant à compléter la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant.

[Conformément à la stratégie politique de l'AMVP, en complétant la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant par la mention d'une protection adéquate des droits numériques en plus des droits existants en matière de vie privée].

Groupe de travail sur le citoyen et le consommateur numérique (DCCWG)

Résumé

Le groupe de travail sur les citoyens et les consommateurs numériques (DCCWG) se concentre sur l'examen des intersections et la promotion de la coopération réglementaire entre les sphères dérégulation de la vie privée, de la protection des consommateurs et de la concurrence (également appelée *antitrust*). Notre travail est au cœur de la stratégie politique de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée (AMVP), qui vise à faciliter la coopération et la collaboration en matière de réglementation afin de créer "un environnement réglementaire mondial avec des normes claires et strictes de protection des données". Le DCCWG constitue un forum qui encourage le dialogue, la coopération et le partage d'informations sur des sujets d'intérêt commun concernant les questions où existent ces intersections ; et vise à faire progresser la manière dont les autorités des trois sphères réglementaires peuvent utiliser les cadres existants, ou en favoriser de nouveaux, pour travailler ensemble et garantir des résultats supérieurs en matière de protection des données et des consommateurs pour les citoyens et les consommateurs.

Le DCCWG a été créé par l'AMVP en 2017. Depuis sa création, nous avons constaté une augmentation des cas de chevauchement des réglementations, ce qui a souvent eu des résultats positifs et a parfois créé de nouvelles tensions. Au cours des dernières années, nous constatons que les gouvernements, les régulateurs, la société civile et les universitaires accordent une attention croissante à ces questions. Il apparaît qu'une plus grande sensibilisation et une meilleure coordination sont nécessaires dans ce domaine pour obtenir des résultats réglementaires globaux et efficaces dans les domaines de la vie privée, de la protection des consommateurs et de la concurrence.

Comme nous vivons dans un monde de plus en plus connecté où la numérisation se fait à un rythme rapide, les données sont au centre de cette économie. De plus en plus, les régulateurs constatent que les données échappent aux frontières réglementaires, rendant nécessaire une meilleure coopération entre les différentes sphères réglementaires, afin d'obtenir pour les personnes et la société, des résultats optimaux.

La résolution du DCCWG adoptée par les membres de l'AMVP en 2019 a établi un mandat de deux ans pour le groupe de travail. Nous approchons de la moitié de notre mandat et ce rapport annuel est l'occasion de donner un aperçu de nos progrès à ce jour et des actions à entreprendre pour l'année à venir.

Nous sommes heureux de présenter ce rapport lors de la session fermée de l'AMVP 2020, et nous espérons que les membres trouveront nos contributions utiles. Nous invitons les membres de l'AMVP à rejoindre notre groupe de travail pour 2021.

Plan axé sur l'avenir 2020-2021: DCCWG

Les activités futures du DCCWG pour la suite de l'année 2020 et pour 2021 sont décrites ci-dessous:

1. « Analyse en Profondeur » du respect de la vie privée et de la concurrence :

Le DCCWG mènera des entretiens supplémentaires avec les autorités de régulation de la concurrence et les réseaux, en compilant, analysant et distillant les résultats pour alimenter ce volet.

En plus des entretiens avec les régulateurs, nous mènerons des recherches académiques sur les questions d'intersection entre la vie privée et la concurrence. La recherche explorera les nuances, les complexités et les questions découlant des mesures d'application annoncées publiquement lorsque des considérations de vie privée et de concurrence entrent en conflit.

2. Poursuite de la sensibilisation et de l'engagement dans d'autres forums :

Le DCCWG continuera d'explorer les possibilités d'engagement et de collaboration avec les réseaux internationaux de protection de la vie privée, des consommateurs et de la concurrence, tels que le Réseau international de la concurrence et le Réseau européen de la concurrence.

3. Suivi et facilitation de la coopération inter-réglementaire réelle

Le DCCWG continuera à surveiller les exemples d'intersection et/ou de coopération inter-réglementaire. En outre, le DCCWG identifiera et fera progresser les possibilités de faciliter une réponse collaborative réelle aux problèmes d'intersection entre les réglementations.

Les membres du DCCWG ont des connaissances et des expériences uniques en matière d'engagement inter-réglementaire. Le groupe de travail entend élaborer un bref rapport qui présente les expériences des autorités en matière de coopération réglementaire en utilisant des études de cas préparées par les membres du groupe de travail.

4. Contribution au manuel de coopération internationale en matière d'application de la loi de l'AMVP

Le DCCWG continuera à travailler avec le groupe de travail sur la coopération internationale en matière d'application de la loi de l'AMVP, pour publier la deuxième version du manuel.

Groupe de travail sur le futur de la conférence (FOTC WG)

Résumé

Le Groupe de Travail sur l'avenir de la Conférence (ci-après FOTC WG) a été constitué en 2018 suite à l'adoption, lors de la 40e réunion annuelle, de la résolution sur un Plan d'Action pour l'avenir de la Conférence. Bien que le FOTC WG n'ait pas été mandaté pour agir dans le cadre de l'orientation stratégique de la Conférence 2019 - 2021, son travail est d'une importance capitale, comme l'a reconnu la 41e conférence à Tirana, car il vise à jeter des bases solides pour l'AMVP, notamment par l'établissement de plans pour le développement d'un secrétariat de l'AMVP stable et financièrement doté.

La résolution adoptée donne mandat au FOTC WG pour travailler sur cinq axes de travail. Trois de ces axes de travail ont été conclus lors de la 41e réunion annuelle à Tirana, en 2019. Le plan de travail du FOTC WG 2019 - 2020 s'est concentré sur les deux autres domaines de travail :

1. Secrétariat permanent de l'AMVP
2. Plate-forme en ligne sécurisée de l'AMVP

Les principaux résultats du FOTC WG par rapport à ces axes de travail sont les suivants :

1. Secrétariat permanent de l'AMVP

Le FOTC WG a élaboré un nouveau document explorant la création du secrétariat de l'AMVP en tant qu'entité juridique distincte. Il s'agit d'un nouvel élément de l'axe de travail sur le secrétariat de l'AMVP qui a été créé lors de la réunion annuelle de 2019 suite aux préoccupations soulevées par certaines autorités membres lors de la session fermée sur l'approche de mise en œuvre graduelle proposée, présentée à Tirana. Ces préoccupations étaient notamment liées à la perception que certaines autorités seraient désavantagées en raison de leur incapacité à être financée par la collecte de cotisations.

Le nouveau document - qui s'appuie sur une combinaison de recherches documentaires et d'examen des modèles de secrétariat d'autres réseaux - met en évidence un certain nombre d'avantages pour l'AMVP de l'établissement du secrétariat en tant qu'entité juridique distincte. Comme indiqué dans les travaux précédents, ces avantages comprennent : une transparence et une responsabilité financières accrues ainsi qu'une meilleure cohérence et indépendance dans la prestation des services du Secrétariat.

Toutefois, sachant que cette analyse est absente des travaux précédents sur le sujet, le document souligne également que cette option entraînerait des défis supplémentaires car, en transférant la responsabilité financière à l'entité juridique, l'adoption de ce modèle de secrétariat se traduirait par une flexibilité et une résilience diminuées pour répondre aux éventuels problèmes budgétaires. Les défis comprennent : la nécessité de mettre en place une procédure d'appel d'offres, une charge administrative supplémentaire due à la nécessité de garantir la conformité avec les lois et règlements applicables et une incertitude financière due à une responsabilité financière indépendante.

2. Plateforme en ligne sécurisée de l'AMVP

Le FOTC WG a présenté un document lors de la 41e réunion annuelle sur les possibilités et les modalités de création d'une plateforme en ligne réservée aux membres de l'AMVP. Le document a identifié trois options possibles : une solution de collaboration basée sur un logiciel ; une version améliorée du site web existant de l'AMVP ; et un nouveau site web de l'AMVP comprenant une zone d'accès restreint. Comme étape supplémentaire, au début de 2020, le FOTC WG a mené une consultation avec les membres sur l'option préférée pour la création de la plateforme en ligne sécurisée de l'AMVP. L'enquête n'a pas donné de résultats concluants, car seule une petite partie des membres y a répondu. Dans l'échantillon de réponses, l'option préférée était la création d'un nouveau site web comprenant une zone d'accès restreint.

Prochaines étapes :

Le FOTC WG s'est réuni les 4 et 5 juin 2020 pour discuter de ses activités pour 2020 - 2021 et convenir des prochaines étapes avant la session fermée virtuelle de 2020. Plus précisément, le FOTC WG s'est mis d'accord pour:

- suite à la situation actuelle liée à la COVID-19 et à la décision du Comité exécutif de reporter la réunion annuelle physique de 2020, recommander aux membres de l'AMVP de reporter la décision concernant le secrétariat de l'AMVP à la réunion annuelle de 2021;
- reconnaissant le manque d'intérêt des membres pour la poursuite de la mise en œuvre de la création d'un nouvel espace virtuel de l'AMVP et sachant que les travaux se poursuivent, au sein du GTIE de l'AMVP, sur une plateforme de soutien à la coopération réglementaire, conclure ses travaux sur la plateforme en ligne sécurisée de l'AMVP;
- axer son plan de travail 2020 - 2021 sur la collecte des informations financières nécessaires - y compris l'exploration de sources de financement externes - pour le financement du secrétariat de l'AMVP. En outre, le plan de travail prévoit de consulter les membres afin d'identifier les problèmes qui se posent dans des juridictions spécifiques en ce qui concerne la mise en œuvre du modèle de secrétariat présenté lors de la session fermée de 2019.

Plan axé sur l'avenir 2020-2021: FOTC WG

Comme convenu lors de sa réunion des 4 et 5 juin 2020, le groupe de travail FOTC entend axer son plan de travail 2020 - 2021 sur les activités suivantes :

- Recenser les différentes organisations afin d'identifier celles avec lesquelles s'engager pour rechercher des financements pour le secrétariat de l'AMVP (janvier - mai 2021) ;
- Rassembler les informations financières nécessaires via le recensement 2020 afin d'établir le niveau de cotisation approprié pour le financement du secrétariat de l'AMVP (mai - juin 2021) ;
- mener des consultations auprès des membres avant la session fermée de 2021 - y compris via les réseaux régionaux de l'AMVP - afin d'identifier les problèmes qui se posent dans des juridictions spécifiques en ce qui concerne la mise en œuvre du modèle de secrétariat présenté lors de la session fermée de 2019 (janvier - mai 2021).

Comme mentionné, le FOTC WG n'a aucun rôle dans le cadre de l'orientation stratégique de la conférence AMVP, bien que son importance ait été reconnue par la 41e conférence en session fermée.

Cependant, le FOTC WG entend chercher à obtenir le soutien des participants à la session fermée de la 42ème conférence (2020) pour renouveler son mandat dans le cadre de la résolution sur une feuille de route sur l'avenir de la conférence adoptée en 2018.

Groupe de travail sur les indicateurs de la protection des données

Résumé

Le groupe de travail sur les indicateurs de la protection des données a été constitué en 2016 suite à l'adoption de la résolution sur l'élaboration de nouveaux paramètres de réglementation de la protection des données lors de la 38e conférence à Marrakech, au Maroc.

En 2017, le Groupe de travail sur les paramètres de protection des données a entrepris le tout premier sondage des membres de la Conférence. Ce sondage a été conçu pour donner un aperçu complet des autorités chargées de la protection de la vie privée et des données dans le monde entier.

Le tout premier sondage de la Conférence a été un succès et a contribué à la réalisation des objectifs de la Conférence.

Après avoir examiné le sondage, le groupe de travail a soumis une résolution portant spécifiquement sur le sondage de la Conférence, qui a été adoptée lors de la 40e Conférence à Bruxelles en 2018. La résolution sur le sondage de la Conférence a décidé de :

1. enregistrer son intention de répéter périodiquement un sondage AMVP tous les trois ans ;
2. charger le Comité exécutif de prendre les dispositions nécessaires pour que le prochain sondage ait lieu en 2020 et de centraliser la réception des résultats, leur mise à disposition et le calcul des points de référence.
3. prolonger le mandat du Groupe de travail AMVP sur les mesures de protection des données, et encourager l'engagement étroit du GT avec le WSPDE/WPMADE.

Le groupe de travail avait précédemment examiné le questionnaire du sondage de 2017 et avait conclu que la plupart des questions étaient utiles, mais que certaines n'avaient pas besoin d'être répétées lors du prochain sondage.

Les questions supplémentaires soumises par les autres groupes de travail de l'AMVP ont été incluses dans le questionnaire du sondage de 2020.

Toutefois, le sondage de la Conférence confie la responsabilité de la réalisation du sondage en 2020 au Comité exécutif. Mais en raison de l'apparition de la COVID-19, le Comité exécutif a accepté de mener le sondage après la séance fermée d'octobre 2020, qui sera présenté lors de la prochaine réunion de l'AMVP en 2021.

Plan prospectif 2020-2021 : DMWG

Comme indiqué ci-dessus, le Comité exécutif a accepté de lancer le sondage de recensement après la session fermée virtuelle de 2020. Le secrétariat de l'AMVP sera chargé de traduire le questionnaire du sondage. Le secrétariat veillera également à ce que l'AMVP analyse les réponses du recensement qui seront présentées lors de la réunion de la réunion de l'AMVP en 2021.

Le groupe de travail sur les indicateurs de la protection des données examinera et définira les priorités en 2020-21, notamment en ce qui concerne la liste des [projets potentiels figurant dans le rapport 2017 du groupe](#), et la manière dont ces indicateurs peuvent soutenir les priorités stratégiques et la planification de l'AMP.